

Les fautes spécifiques du Gardien de but.

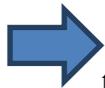


Le gardien de but est un joueur particulier dans une équipe de football. Déjà sa présence est obligatoire et on le différencie par un équipement différent des autres joueurs.

Mais sa grande particularité réside dans le fait qu'il est le seul joueur qui a le droit **de manier le ballon à l'intérieur de sa surface de réparation**, ce qui bien sûr peut apparaître comme une évidence compte tenu qu'il est là pour tenter d'empêcher au ballon de pénétrer dans son but



En dehors de cela le gardien de but est à considérer comme un joueur à part entière qui doit répondre aux mêmes exigences que les autres joueurs.



Ainsi lorsqu'il est en dehors de sa surface de réparation le gardien de but perd toute prérogative et il peut être sanctionné pour les mêmes fautes que ses partenaires.

Toutefois nous allons nous intéresser aux fautes pouvant être commises exclusivement par le gardien de but dans sa propre surface de réparation. Toutes ces fautes sont en corrélation avec cette particularité dont nous avons parlé précédemment:

Le fait que le gardien de but ait le droit de toucher le ballon avec la main.

En effet le législateur a mis certaines limites à cette particularité et le gardien de but est sanctionné dans 4 situations, dont nous allons parler et qui sont toutes sanctionnées d'un coup franc indirect.

Garder le ballon en main pendant plus de six secondes:



En effet lorsqu'il garde le ballon dans ses mains le gardien de but n'a que six secondes pour le relancer dans le jeu ou le relâcher.

Cette faute est très peu sanctionnée et on pourra dire que dans certaines situations les arbitres sont très largement tolérants lorsque que le gardien de but est à la limite de ses six secondes.

Souvent il est de jurisprudence que l'arbitre avertisse déjà oralement le gardien de but qui aurait tendance à perdre du temps manifestement lors de cette situation.

Toucher le ballon des mains sur une passe bottée délibérément par un partenaire :

En effet le gardien de but n'a pas le droit de se saisir du ballon avec les mains lorsque celui-ci lui est adressé volontairement du pied par l'un de ses partenaires.

On entend bien par le mot volontairement **le caractère intentionnel du geste**. Ainsi toute passe envers le gardien de but qui proviendrait d'un contre, d'une passe complètement involontaire ne doit pas être sanctionnée.

Sur cette vidéo, on voit que le gardien **ne peut donc pas se saisir du ballon avec les mains** et commet une énorme erreur

<https://www.youtube.com/watch?v=IDtHRnzXqew>

Par contre toute passe au gardien de but avec une autre partie du corps comme la tête, la poitrine, le tibia ne doit pas être sanctionné, seule la passe délibéré du pied est à retenir.



Attention souvent le tacle d'un défenseur est considéré comme un geste maîtrisé et délibéré et l'arbitre peut donc sanctionner le gardien de but dans cette situation, étant le seul juge permettant de définir l'intentionnalité.

Enfin toute tentative de la part d'un joueur de vouloir détourner la loi en se mettant le ballon du pied sur la tête pour le passer au gardien de but est considéré comme un comportement antisportif et doit être sanctionné par un CFI et **ce même si le gardien de but ne prend pas le ballon avec les mains par la suite !**

Toucher le ballon des mains directement sur une rentrée de touche d'un partenaire :



Ce motif est peu sanctionné car les gardiens de but y sont extrêmement vigilants et la faute reste donc exceptionnelle.

On entend bien par le terme directement le fait que si le ballon est touché par un autre joueur, avant le gardien, que cette situation perd toute sa valeur.

Souvent les défenseurs ont tendance à envoyer le ballon sur la tête d'un partenaire qui la transmet au gardien, cette situation est tout à fait permise.

Enfin toucher une nouvelle fois le ballon des mains après l'avoir lâché, sans qu'il n'ait été touché par un autre joueur :

Un gardien de but lorsqu'il a tenu le ballon dans les mains n'a donc pas le droit de le lâcher et de le retoucher de la main directement. Bien entendu si entre ces deux prises le ballon a été touché par un autre joueur, il peut le reprendre en mains sans difficulté (sauf évidemment la passe délibéré d'un partenaire!).



Il convient par contre d'apporter quelques précisions :

Le fait pour un gardien de faire rebondir le ballon dans sa main ou au sol avant de le dégager n'est pas considéré comme lâché et est donc permis car on considère que le gardien but en a toujours le contrôle. Il est donc interdit à un attaquant à ce moment de venir lui subtiliser, ce geste étant considéré comme antisportif et sanctionné d'un CFI .

(voir la vidéo suivante <https://www.youtube.com/watch?v=F2I5yLwNEXk>)

Par contre il est bon de préciser que lorsque le gardien de but contrôle le ballon des mains sans le capter alors qu'il en avait la possibilité (donc en dehors d'un arrêt compliqué), il est considéré comme l'ayant tenu et contrôlé. A partir de là lorsque le gardien reprend le ballon dans les mains, par exemple après l'avoir conduit du pied sur plusieurs mètres, il est considéré comme le reprenant après l'avoir déjà contrôlé et donc sanctionnable.

Cette situation est bien plus fréquente qu'on ne l'imagine et n'est pas toujours sanctionnée comme elle le devrait.....